

République Française

**/** Délibération n° 2022/2  
INSTITUTIONS. Création d'une nouvelle délégation.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 29

Date de la convocation : 07/07/22  
Compte rendu affiché : 15/07/22

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Monsieur Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, M. Yalcin AYVALI, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Lionel PILLET, M. Damien MONCHAU.

**Absent(e)s :** Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Farid BEN MOUSSA, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD.

**Excusé(e)s :** Mme Camille CHAMPAVERE.

**Dépôt de pouvoir :** M. Idir BOUMERTIT à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Samira MESBAHI à M. Jeff ARIAGNO, M. Djilannie BEN MABROUK à M. Karim SEGHIER, Mme Monia BENAÏSSA à M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO à Mme Souad OUASMI, Mme Sophia BRIKH à Mme Véronique FORESTIER, M. Murat YAZAR à M. Pierre-Alain MILLET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, M. Benoît COULIOU à M. Lanouar SGHAIER, Mme Aude LONG à M. Nicolas PORRET, M. Mustapha GHOUILA à M. Maurice IACOVELLA, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Yalcin AYVALI, M. Christophe GIRARD à Mme Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Lionel PILLET.

République Française

**/** Rapport n° 2  
INSTITUTIONS. Création d'une nouvelle délégation.

Secrétariat Général

---

Mesdames, Messieurs,

Actuellement quatre délégations thématiques - Enfance, Troisième âge, Fleurissement de la Ville et Gens du Voyage - sont attribuées à quatre Conseillers Municipaux.

La question de la condition animale a fortement évolué ces dernières années avec une prise de conscience de ses enjeux, et depuis 2015, la création d'un statut juridique plus protecteur pour les animaux désormais dotés de la « qualité d'être sensible », statut intégré au code civil.

La Ville de Vénissieux entend accompagner et développer les actions en la matière.

En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, une délégation est créée pour répondre à cette thématique de plus en plus présente dans le quotidien des habitants.

Cette délégation « Gestion de l'animal en Ville » est attribuée à Madame Nathalie DEHAN.

Vu l'article L2122-18 du CGCT

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
Vu l'avis du Bureau municipal du après en avoir délibéré,

Prend acte

- de la création de la délégation " gestion de l'animal en ville".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
La Première Adjointe  
Yolande PEYTAVIN